

Rapport de la coordination

Bilan et perspectives

Depuis le dernier congrès, l'équipe des salarié-es de la Fédération a tout mis en œuvre pour réaliser les mandats qui lui ont été confiés et relever les défis qui se sont succédé au fil des mois. Plusieurs des défis relevés l'ont été dans la continuité des travaux déjà en cours de réalisation, que l'on pense à la formation des militantes et militants, à la renégociation de certaines conventions collectives locales dans le secteur public, les négociations coordonnées ou regroupées dans tous les secteurs privés, l'amélioration de la vie syndicale, la consolidation de syndicats, la défense individuelle de nos membres, les fusions de plusieurs établissements dans la foulée de la loi 30, la régionalisation de services, la santé et la sécurité au travail, notamment la mise sur pied des comités paritaires résultant des dernières négociations du secteur public, le maintien de l'équité salariale ainsi que les travaux sur la relativité salariale. Bref, autant de thèmes qui ont été au centre de nos préoccupations durant les trois dernières années.

L'équipe puise sa force dans son militantisme et sa cohésion. L'équipe provinciale, l'équipe restreinte et l'équipe régionale sont les trois éléments formant la structure permettant d'atteindre nos objectifs et de réaliser la somme colossale de travail accompli par les salariés de la Fédération.

- l'équipe provinciale applique les mandats des instances (Annexe A). Elle est composée de l'ensemble des salariés de la Fédération, des membres du comité exécutif, des vice-présidences régionales ainsi que des trois représentants des secteurs privés;
- l'équipe restreinte se concentre sur les questions techniques générées par l'application des mandats. Elle réunit une conseillère ou un conseiller syndical de chaque région, les deux membres de la coordination ainsi que les salariés qui occupent des fonctions provinciales;
- l'équipe régionale met en application, au plan régional, les mandats découlant des instances fédératives ainsi que de l'équipe provinciale. Elle est composée de la vice-présidence régionale et des salariés de la région;
- afin de coordonner l'ensemble des services dispensés par la Fédération, pour encadrer et fournir le support aux membres de l'équipe, deux salariés sont désignés par l'équipe provinciale. Les fonctions de la coordination sont définies à l'article 132 des statuts et règlements de la FSSS ainsi qu'à l'article 8.06 de la convention collective des salariés du mouvement (Annexe B);
- la coordination est appuyée par sept salariés affectés aux postes provinciaux (Annexe C) formant ainsi la coordination élargie. En plus de leurs assignations respectives, les membres de la coordination élargie aident les deux coordonnatrices dans la planification, la réalisation et le suivi des mandats et des activités des salariés membres de l'équipe provinciale. La coordination élargie effectue aussi, en partie, le parrainage des nouvelles et nouveaux salariés de la Fédération.

Cette structure spécifique à la FSSS permet aux salariés de participer activement à la vie démocratique de nos syndicats, d'être présents dans leur quotidien, de régler les problèmes de nos membres et de les mobiliser sur des enjeux communs afin d'atteindre tous ensemble nos objectifs. Cette même structure suscite la participation des membres de l'équipe à la vie démocratique de la Fédération, notamment lors de la consultation provinciale sur la vie syndicale.

Négociations

Secteur public

Débutées à l'automne 2009, les négociations du secteur public ont mené à la conclusion d'une entente de principe au mois de juin 2010. Le 13 mars 2011 entré en vigueur la convention collective négociée pour les 110 000 membres de la FSSS œuvrant dans la santé et les services sociaux, mettant ainsi fin au décret imposé par le gouvernement Charest en décembre 2005. Cette

ronde de négociations a porté sur des matières ciblées, conformément à la volonté exprimée des syndiqué-es lors des tournées de consultation. Il faut aussi mentionner que l'adhésion au Front commun, regroupant plus de 475 000 salarié-es de l'État, a permis de faciliter le règlement tant attendu. Les organisations syndicales membres du Front commun étaient signataires d'un pacte de non-maraudage. La dernière période de changement d'allégeance syndicale a été inexistante.

Soulignons que la juge Claudine Roy de la Cour supérieure du Québec a invalidé la loi 30 (négociations locales et les quatre catégories d'emploi). La Cour d'appel du Québec a infirmé ce jugement. Nous avons déposé une permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada. Nous sommes toujours en attente d'une décision concernant la permission d'appel. De plus, nous attendons aussi la décision de la Cour supérieure du Québec en ce qui a trait à la constitutionnalité de la loi 43 (projet de loi 142) qui a décrété unilatéralement les conditions de travail et salariales des salariés du secteur public, lors de la ronde de négociations de 2004-2005.

Bien qu'un énorme travail ait été accompli au chapitre de la consolidation des syndicats des secteurs publics, ce travail doit se poursuivre au cours du prochain mandat. Nous devons réanimer notre vie syndicale rendue encore plus complexe, notamment suite à la création des centres de santé et de services sociaux. À ce chapitre, les propositions adoptées par le présent congrès, suite à la tournée provinciale effectuée par le comité exécutif sur la vie syndicale, seront la référence en la matière pour guider la suite de nos actions.

Nous devons poursuivre une lutte de taille, la privatisation des services publics sous toutes ses formes, plus insidieuses les unes que les autres, notamment la sous-traitance, les partenariats public-privé (PPP) et le transfert de lits de soins de longue durée vers le secteur privé. Ces moyens privilégiés par le gouvernement ont le même ultime objectif, soit la diminution du rôle de l'État aux seules missions qu'il considère comme étant essentielles.

Nous devons lutter de façon constante afin de maintenir le réseau public de la santé et des services sociaux. Tous les secteurs d'activité, autant les services auxiliaires, le personnel paratechnique, les métiers, le personnel de bureau, les techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux, le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires, font partie intégrante du réseau public de la santé et des services sociaux.

Il est de l'essence même de la mission de l'État de maintenir un réseau public, gratuit, de qualité et accessible à tous dans la santé et les services sociaux. Le tout en assurant des conditions de travail décentes aux travailleuses et travailleurs qui le maintiennent à bout de bras.

Secteurs privés

Une bonne partie des ressources de la Fédération a été consacrée aux syndicats des secteurs privés qui sont en pleine expansion. Actuellement, la FSSS représente plus de 550 accréditations totalisant 20 266 membres provenant de tous les secteurs d'activité du privé. Le mandat qui s'achève a donné lieu à une activité intense marquée par plusieurs réalisations.

Centres d'hébergement privés

11 nouvelles accréditations se sont jointes à la Fédération et nous poursuivons la syndicalisation de ce secteur. Parmi les nouvelles accréditations, nous devons mentionner la syndicalisation du premier centre d'hébergement privé construit en partenariat public-privé (PPP), soit le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf.

L'essentiel de nos travaux a porté sur l'élaboration d'un projet type national de convention collective dont les priorités sont : l'élaboration d'une plateforme salariale, la mise sur pied d'un comité de relations de travail (incluant la santé et la sécurité au travail ainsi que les fardeaux de tâches), la formation et la coordination de la date d'expiration des différentes conventions collectives.

Plusieurs autres défis attendent ce secteur, notamment avec l'entrée en vigueur du certificat de conformité et les problèmes de surcharge de travail.

Les efforts de ces militants et militantes sont soutenus dans toutes les régions par des salarié-es de la Fédération et par un conseiller syndical, nommé au niveau national, responsable de la coordination des négociations de ce secteur.

Centres de la petite enfance

Le secteur des centres de la petite enfance a continué sa progression. Depuis le mois de janvier 2009, le secteur compte 21 nouvelles accréditations.

Un projet type de convention collective a été élaboré. Il contient des matières négociées aux niveaux national, régional et local. La conclusion d'une entente de principe sur les matières nationales est intervenue le 26 février 2012. Au moment d'écrire le présent texte, les membres votaient sur cette entente de principe. De plus, le suivi des plaintes concernant l'équité salariale est en cours.

Le développement de ce secteur se poursuivra. Nous devons mettre en application les nouvelles dispositions des conventions collectives, poursuivre les négociations locales et entamer les discussions concernant le traitement des plaintes de maintien de l'équité salariale. Ce printemps, nous avons entrepris la syndicalisation de garderies privées sur une base régionale.

En plus des salariés qui dispensent les services dans les régions, un conseiller syndical est affecté au secteur des CPE. Ce conseiller est libéré à temps complet de sa charge de travail jusqu'à ce que les négociations nationales soient terminées.

Secteur préhospitalier

La négociation pour le renouvellement de la convention collective se déroule présentement. Les enjeux majeurs de cette ronde de négociations sont le régime de retraite, les horaires de travail et la diminution du nombre d'échelons salariaux.

Nous devons compléter la négociation des dispositions locales et mettre en application l'ensemble des dispositions des nouvelles conventions collectives. Nous devons aussi négocier le rangement du *paramédic en soins avancés*, appellation d'emploi que l'on retrouve, pour l'instant, uniquement à la Corporation d'Urgences-santé. Il faudra surveiller de près l'implantation du *Registre national de la main-d'œuvre des techniciens ambulanciers/paramédics* afin de protéger les droits de nos membres. Nous devons aussi contribuer aux travaux du secteur qui aspire sérieusement à réduire la présence du privé.

En plus des salariés qui dispensent les services dans les régions, une conseillère syndicale est affectée au secteur préhospitalier. Cette conseillère est libérée, à temps complet, de sa charge de travail jusqu'à ce que les négociations soient complétées.

Institutions religieuses

Ce secteur est particulièrement fragile compte tenu de la diminution naturelle de sa clientèle. Éventuellement, ces centres d'hébergement atypiques seront soit fermés ou convertis en centres d'hébergement privés. Dans ce secteur, aucun nouveau syndicat n'a rejoint nos rangs.

Dans les régions où la Fédération représente des institutions religieuses, un salarié dispense les services.

Organismes communautaires

Depuis le mois de juin 2009, cinq nouveaux syndicats se sont joints à la Fédération. Nous tentons de dégager des objectifs communs de négociation. La tâche n'est pas simple compte tenu des différentes missions, de la diversité de ces organismes ainsi que leurs différentes sources de financement. Une des priorités du prochain mandat consistera à soutenir ces syndicats afin qu'ils identifient des objectifs communs de négociation.

Ressources intermédiaires (RI), ressources de type familial (RTF) et responsables de services de garde (RSG)

Les projets d'ententes collectives ont été élaborés et adoptés par les membres. La négociation de l'entente collective pour les RSG est complétée depuis la fin du mois de novembre 2010. Les RSG ont obtenu des gains salariaux considérables de l'ordre de 20 %. Celles pour les RI et les RTF sont presque complétées. Des vacances payées et surtout une véritable reconnaissance sociale représentent des gains fort importants pour ces travailleuses et travailleurs. Le statut particulier des personnes travaillant dans ce secteur ainsi que le cadre législatif ont eu pour effet de complexifier les négociations.

La vie syndicale et l'offre de services de la Fédération sont à repenser dans ce secteur d'activité, en fonction du statut particulier et des horaires contraignants de ces travailleurs et travailleuses.

En plus des salarié-es qui dispensent les services dans les régions, un conseiller syndical est affecté au secteur. Il est libéré, à temps complet, de sa charge de travail jusqu'à ce que les négociations soient complétées.

Griefs, arbitrages, recours juridiques et le greffe

Une de nos principales responsabilités est d'assurer à nos membres le respect de leurs droits contenus dans les conventions collectives, dans les lois du travail ainsi que dans les différentes lois à caractère social.

Lorsque les services d'un avocat sont requis, notamment lors d'une demande d'avis juridique, de révision judiciaire ou d'autres représentations devant les tribunaux supérieurs, le conseiller syndical achemine une demande à la coordination des services qui évalue les possibilités d'en référer au Service juridique de la CSN. Au cours des derniers trois ans, 274 mandats ont été confiés au Service juridique de la CSN.

Le greffe

L'imposition, par la loi 43, de la règle du « qui perd paye » a fait diminuer considérablement le nombre de griefs déposés au greffe.

Dans le secteur public, un greffe est constitué afin de pourvoir à l'administration de l'arbitrage de griefs. Le greffe se réunit dix fois par année. La Fédération y est représentée par un conseiller syndical.

Les griefs prioritaires (congédiement, harcèlement psychologique et suspension de 5 jours et plus) sont les premiers à être mandatés. Par la suite, les griefs réguliers sont mandatés, et ce, par ordre chronologique de leur inscription au greffe.

À la suite de l'entrée en vigueur de la convention collective du secteur public, d'un commun accord des parties négociantes, les griefs ont été retournés à tous les syndicats. Les syndicats ont dû revoir tous leurs griefs et conclure un règlement avec l'employeur ou retirer les griefs non fondés. Une fois cet exercice terminé, les syndicats devaient retourner la liste épurée de leurs griefs au bureau régional pour une mise à jour auprès du greffe. Tant que cette opération n'est pas complétée, seuls les griefs prioritaires sont mandatés. Au mois de juin 2011, une très grande majorité des syndicats du secteur public avait complété cette opération colossale.

En date du 16 février 2012, il y avait 10 082 griefs inscrits au greffe pour 242 employeurs.

Griefs à mandater	Griefs en suspens	Griefs en arbitrage	Griefs mandatés	Griefs retournés aux syndicats	Total
3 075	114	178	3 439	3 276	10 082

Notre équipe

La Fédération compte sur une équipe de 122 salarié-es composée de 32 employées de bureau, 86 conseillères et conseillers syndicaux, 2 secrétaires comptables, une secrétaire administrative et un conseiller à la comptabilité afin de dispenser les services aux membres dans toutes les régions de la province (Annexe C). Présentement, 5 conseillers sont des ressources dites en ajout afin de combler des surcroûts de travail. Au cours du prochain mandat, nous devons analyser ces surcroûts de travail, à savoir s'ils sont temporaires ou permanents. Cette analyse sera faite dès l'automne 2012. Suite à une résolution adoptée lors du dernier congrès confédéral, un comité confédéral sur les services a été créé. Au mois de septembre 2012, ce comité sur les services fera son rapport. Nous jugeons que le moment sera opportun pour revoir l'ensemble de la structure des postes et des assignations provinciales ainsi que la façon dont la FSSS dispense les services aux syndicats affiliés.

Durant le présent mandat, la Fédération a procédé à la création de deux nouveaux postes permanents de conseillers syndicaux, un dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec et l'autre dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Un poste de conseiller syndical à temps complet a été aboli dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches.

Au début du mois de décembre 2009, la Fédération a procédé à la fermeture de son bureau régional situé à Victoriaville. Les deux conseillères syndicales et l'employée de bureau ont été rapatriées au bureau régional de Trois-Rivières. Ainsi, toute l'équipe de la région du Cœur-du-Québec est maintenant basée à Trois-Rivières. La Fédération maintient toujours l'accès à une salle de réunion à Victoriaville, pour ses syndicats situés sur la rive sud du Saint-Laurent.

Nous profitons de l'occasion pour saluer les salariés qui nous ont quittés pour profiter d'une retraite bien méritée. Nous remercions, au nom des membres de l'équipe, : Denis Bilodeau, Jocelyne Brochu, Richard Chartier, Johanne Demers, Pierre Gagné, Diane Genest, Jean-Pierre Girard, Céline Huron, Michel Keighan, Pierre Lamy, Alain Langevin, Danièle Lessard, Jeanne-d'Arc Lévesque,

G rard Neff, France Pelchat, Luce Roberge, Sylvie Rocheleau, Marie-Paule Rousseau, R nald Roy et Marcelle Valcourt.

Nous rappelons   votre m moire le d c s, en juillet 2010, de Jacques Chartrand qui a travaill  comme conseiller syndical   la FSSS, principalement au secteur public anglophone. Jacques  tait un salari  rigoureux et consciencieux. Au mois d'octobre 2011, Huguette Massicotte est d c d e. Elle a occup  diff rents titres d'emploi dont celui de conseill re syndicale   la FSSS. Huguette a toujours travaill  dans une seule et m me r gion, son Abitibi-T miscamingue natale. Nous nous souviendrons de sa droiture, de sa pers v rance et de son militantisme.

Postes provinciaux

Les 7 postes provinciaux sont combl s par des conseill res et conseillers affect s   la formation, l'information et la recherche, la jurisprudence, la consolidation et la vie syndicale, les avantages sociaux (RREGOP & sant  et s curit  au travail), la d fense individuelle et le porte-parole d sign    la n gociation des secteurs publics. L'appui au comit  de la condition f minine est assum  par une conseill re syndicale affect e   la formation. Nous faisons ici  tat des r alisations et des perspectives pour tous ces postes provinciaux.

Formation

Tous les mandats qui nous ont  t  confi s ont  t  r alis s. De plus, plusieurs autres sessions se sont ajout es au calendrier de formation du dernier mandat. La conception et la r alisation de toutes ces sessions sont sous la responsabilit  de la conseill re syndicale affect e au dossier. Les sessions sont offertes r gionalement. Elles sont donn es par les conseill res et conseillers syndicaux.

Les formations en appui aux syndicats

Les sessions *Litiges niveaux 1 et 2* ont  t  mises   jour en 2010. Il y a eu 22 sessions de formation *Litiges niveau 1* dans 12 r gions diff rentes et 280 militants syndicaux y ont particip . Suite aux commentaires des participants   la session *Litiges niveau 2*, via les fiches d' valuation, nous avons revu la formule de cette session. Depuis 2010, une journ e a  t  ajout e   cette session, elle est maintenant d'une dur e de 3 jours. Celle-ci a  t  offerte   10 reprises et 103 participants y ont assist .

La nouvelle formation *Leadership syndical   la FSSS* a d but  en 2009. Elle est offerte aux membres des comit s ex cutifs. Au total, 17 sessions ont  t  offertes, regroupant 191 participants.

Les statuts et r glements de plusieurs syndicats pr voient la composition de conseils syndicaux. Afin de soutenir les militantes et militants pour am liorer la vie syndicale, une session *D l gu -es* est disponible pour tous les secteurs de la F d ration. Au cours du dernier mandat, 8 sessions ont  t  offertes   89 d l gu s de sites.

Pour le secteur pr hospitalier, 3 sessions ont  t  offertes   46 participants. Pour les CPE, 3 sessions ont  t  offertes   102 participantes.

Session sur la *Convention collective des secteurs publics*

Cette session vise   revoir les dispositions non modifi es de la convention collective,   pr senter les nouvelles dispositions de la convention collective et   faire une mise   jour de la jurisprudence r cente.

Cette session a  t  offerte   480 membres lors de 17 sessions tenues en avril et mai 2011.

Des outils pour faciliter le travail de mise en application ont été produits et distribués lors de cette formation.

Session sur la *Négociation regroupée* pour les comités de négociation des CPE

Cette session permet aux comités de négociation régionaux de revoir les techniques de négociation et de développer des habiletés, notamment par des exercices pratiques. Il s'agit aussi d'approfondir et de pouvoir développer un argumentaire sur les demandes syndicales.

Deux sessions ont été offertes aux comités de négociation regroupée des CPE, soit une à Québec les 7 et 8 avril 2010 et l'autre à Longueuil les 13 et 14 avril 2010. Pas moins de 52 militantes et militants ont participé à ces formations.

Nous offrirons une session pour les syndicats des CPE lors de la signature de la nouvelle convention collective.

Session sur la *Négociation regroupée* pour les comités de négociation des CHP

Cette formation vise les mêmes objectifs que la formation pour les comités de négociation des CPE mais adaptée aux centres d'hébergement privés (CHP).

Cette session a été offerte à une occasion à Drummondville en décembre 2010 et 18 personnes y ont participé.

Formation sur *l'Entente collective des RSG*

Cette session a été préparée pour faire suite à la signature de la première entente collective des RSG afin de leur permettre de s'approprier les nouvelles dispositions et en faciliter la mise en place.

Cette formation a été offerte sur une base provinciale, en collaboration avec le comité de négociation des RSG, durant le mois de juin 2011 et 20 personnes y ont participé.

Formation sur les *Services essentiels pour les secteurs privés, les RI-RTF, les RSG et le préhospitalier*

Cette session s'adresse aux syndicats en négociation qui auront à préparer leur plan de mobilisation et les services essentiels. Elle comprend aussi un guide et un recueil des documents pertinents.

Nous devons, au cours du prochain mandat, adapter nos méthodes de formation à la réalité de nos membres constituant nos RSG, RI et RTF. Nous explorerons la possibilité de fournir de la formation par support informatique, soit Internet ou l'intranet de la Fédération.

Autre formation

Une présentation sur l'obligation d'accommodement a été présentée au conseil fédéral régulier d'octobre 2011.

Formations et rencontres en appui aux conseillères et conseillers ainsi qu'aux employées de bureau

Pour les formatrices et formateurs :

Une rencontre des formatrices et des formateurs a eu lieu à l'automne 2010. Elle comprenait un volet pédagogique. Une autre session pédagogique a été offerte en 2011 avec le Service des relations du travail, module formation.

Une formation a été offerte aux conseillères et aux conseillers qui ont agi comme formateurs lors de la session Convention collective du secteur public, en avril 2011.

Nous prévoyons faire une autre rencontre des formatrices et formateurs durant le prochain mandat.

La session d'accueil, faite en collaboration avec la coordination élargie, a été offerte à 7 reprises à 59 nouvelles et nouveaux salariés. Cette formation est mise à jour régulièrement et les documents sont disponibles pour l'ensemble de l'équipe.

Les sessions suivantes ont été offertes :

- ✚ deux sessions sur les états financiers pour les secteurs des CHP et des CPE avec Benoît Bachand, de MCE Conseils;
- ✚ session sur les calculs des coûts des conventions collectives des CHP et des CPE par le Service des relations du travail de la CSN;
- ✚ formation sur l'équité salariale et le maintien pour les secteurs privés, par le Service des relations du travail.

Des formations continues ont eu lieu lors des équipes provinciales, entre autres sur les sujets suivants :

- ✚ rencontre sur la médiation préventive avec le ministère du Travail;
- ✚ recherche jurisprudentielle et doctrine par les Éditions Yvon Blais;
- ✚ *Harçèlement psychologique, Obligation d'accommodement* (2 présentations) et *Agence de personnel* par Anne Pineau du Service juridique de la CSN;
- ✚ *Les antécédents criminels et Revues de jurisprudence* par Isabelle Lacas et Éric Lévesque du Service juridique de la CSN.

Formation pour le comité exécutif et le bureau fédéral :

- ✚ des sessions sur la communication et les stratégies des médias ont été offertes par Richard Charbonneau, professeur à l'UQAM.

Formation pour les employées de bureau :

- ✚ Word 2007;
- ✚ publipostage;
- ✚ rédaction d'un procédurier pour les employées de bureau par Luce Roberge, en collaboration avec les employées de bureau de la Fédération;
- ✚ rencontre sur ce nouveau procédurier.

Tournée sur la vie syndicale

Nous avons aussi participé à la réflexion sur la Tournée sur la vie syndicale en produisant les documents utilisés lors de cette tournée.

Formation VPP

Dans le cadre de la campagne sur la valorisation, la promotion et la préservation (VPP) des services publics, une formation a été préparée et organisée dans toutes les régions du Québec avec le conseiller syndical à la campagne et Benoît Bachand de MCE Conseils.

Cette formation vise à connaître le réseau de la santé, comprendre les enjeux et leurs impacts sur le maintien des services publics, comprendre l'importance de la prise en charge par les syndicats, les outiller pour leur permettre de recueillir les informations pertinentes, en faire l'analyse, faire un plan d'action et développer une stratégie. Enfin, améliorer la santé et la sécurité au travail.

Douze sessions ont été tenues, dont une session pour les anglophones, et 282 personnes provenant de 115 syndicats y ont participé. Une suite à cette formation sera donnée à l'automne 2012.

Les formations offertes par la Fédération ont permis d'apporter du soutien à nos syndicats et nous croyons que la formation doit demeurer une activité importante pour le prochain mandat. Nous voulons poursuivre, dans la continuité, nos formations déjà offertes :

- ✚ Litiges niveaux 1 et 2
- ✚ Délégué-es
- ✚ Leadership syndical à la FSSS
- ✚ Convention collective (CHP – CPE et préhospitaliers)
- ✚ Suite des formations sur la valorisation, promotion et préservation des services publics (VPP)

De nouvelles sessions seront aussi préparées et offertes :

- ✚ Nouvelle convention des ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI/RTF)
- ✚ Session sur la nouvelle convention des CHP
- ✚ Session sur la nouvelle convention des CPE
- ✚ Session sur la nouvelle convention des préhospitaliers

La CSN travaille à un projet de formation en ligne en santé et sécurité au travail. Nous évaluerons les possibilités de l'adapter à nos autres formations.

Vous trouverez sur le site de la Fédération, sous l'onglet « Formation », le descriptif de chacune des sessions. Nous vous référons à l'Annexe E pour le descriptif des sessions ainsi que les statistiques de participation. Nous vous invitons à inclure des sessions de formation dans votre plan de travail car elles favorisent la vie syndicale, l'implication des membres du conseil syndical et facilitent le travail des membres du comité exécutif.

Information et recherche

Au cours du dernier mandat, nous avons poursuivi le développement de l'information sous deux volets, soit les relations médiatiques externes et l'information interne aux diverses composantes de la FSSS. Plusieurs communiqués de presse ont été produits sur la privatisation du réseau de la santé, les PPP, la pénurie de main-d'œuvre, certains conflits de travail dans les CHP, les CPE et dans le secteur préhospitalier et la fermeture de lits en CHSLD, pour ne nommer que quelques sujets.

Le responsable de l'information a produit plusieurs brochures, affiches, autocollants, bulletins sectoriels et des vidéos. De plus, il a maintenu à jour le site Internet de la Fédération.

Au cours du prochain mandat, nous continuerons de mener la bataille pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics, en assurant une visibilité médiatique de la Fédération dans cette campagne. Nous aurons, entre autres, à développer notre message communicationnel en appui à la campagne VPP et à élargir progressivement la prise en charge par les différents intervenants de la Fédération.

Nous poursuivrons la coordination des réactions de la Fédération à l'actualité en faisant valoir le point de vue des travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux par diverses interventions publiques. Les liens entre l'information et la recherche devront être continuellement renforcés, en nous assurant notamment que la recherche vienne sans cesse nourrir les interventions publiques de la Fédération.

Finalement, la réflexion sur la présence de la Fédération dans les médias alternatifs et sociaux se poursuivra.

Jurisprudence

Le rôle-conseil sur l'interprétation de la convention collective ainsi que le suivi en matière de jurisprudence (kits) sont les tâches essentiellement assumées par le conseiller à la jurisprudence. Il est également responsable d'analyser les dossiers où l'on estime que le devoir de représentation syndicale devrait cesser et d'émettre son avis sur les motifs de la décision de ne pas référer la cause en arbitrage, ceci afin d'être en mesure éventuellement de parer à un recours en vertu de l'article 47.3 du Code du travail et des articles 20¹ et 22².

En plus de ces responsabilités principales, ce salarié élabore des outils de travail en collaboration avec d'autres conseillers syndicaux, dans certains cas. Ainsi, des documents faisant état de la jurisprudence sur des sujets tels que : le temps supplémentaire obligatoire, la période d'essai, la reclassification au-delà des 90 jours, le refus de période de réadaptation et les suspensions pour enquête ont été présentés soit à l'équipe provinciale, soit à l'équipe restreinte.

Un guide sur la procédure encadrant les recours en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics sur la protection des renseignements personnels* a été produit. Un guide relatif à l'invalidité dans les secteurs public et privé a aussi été produit en collaboration avec les deux conseillers responsables de la santé et sécurité et des avantages sociaux. Une grille pour faciliter les enquêtes a été créée et mise à la disposition des conseillers et des syndicats, afin de préparer les recours en vertu de l'article 39 du Code du travail pour contrer les agences privées dans le réseau de la santé, le cas échéant.

Le conseiller à la jurisprudence a aussi été sollicité pour participer à l'élaboration de la formation sur la nouvelle convention collective (volet jurisprudence) ainsi qu'à la mise à jour du guide « Avoir un enfant en préservant ses droits ». Un processus d'enquête a été entrepris dans l'ensemble des régions pour étudier les formulaires médicaux préembauche concernant leur conformité légale et éventuellement entreprendre les recours qui s'imposent dans les cas d'illégalité.

La mise sur pied d'une banque informatisée de jurisprudence regroupée selon les sujets (kits) et accessible à tous les conseillers devrait voir le jour au cours du prochain mandat, une fois que la plate-forme informatique nécessaire sera en place. D'autres outils de travail sont en cours d'élaboration et verront le jour dans le prochain mandat.

L'arrivée d'un grand nombre de nouvelles conseillères et nouveaux conseillers syndicaux à la FSSS engendre un besoin grandissant au niveau du conseiller à la jurisprudence et, dans cette perspective, la restructuration des services prévue à l'automne 2012 sera l'occasion de revoir l'ensemble des tâches inhérentes au poste de responsable à la jurisprudence afin de favoriser un maximum de disponibilité.

Consolidation et vie syndicale

Depuis le dernier congrès de la FSSS, plus de 45 sessions de consolidation ont été données aux syndicats. Ce sont majoritairement des syndicats des secteurs publics qui ont bénéficié de ces sessions. Durant le dernier mandat, ce conseiller a fait beaucoup d'interventions en ce qui a trait à la vie syndicale. Certains dossiers de consolidation et de vie syndicale commandent des suivis pouvant atteindre une trentaine de jours.

¹ *Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant.*

² *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant.*

Il élabore les plans de travail avec les syndicats et il en assure le suivi, en collaboration avec le conseiller syndical au dossier.

Les interventions les plus fréquentes en consolidation sont reliées à des facteurs internes de fonctionnement soit :

- le partage des tâches et responsabilités au sein du comité exécutif;
- la méconnaissance des rôles de chaque membre du comité exécutif;
- le partage des libérations syndicales;
- la politique de remboursement des dépenses;
- conflit de personnalités entre deux ou plusieurs membres du comité exécutif;
- amélioration du fonctionnement des conseils syndicaux;
- la participation des membres aux assemblées générales.

Au cours du prochain mandat, nous devons continuer à soutenir nos syndicats du secteur public afin qu'ils poursuivent leur réorganisation en tenant compte du fonctionnement par catégorie. Le nombre important de membres dans certains syndicats et la multitude des sites amènent ces derniers à revoir leur fonctionnement, tant au niveau de l'information aux membres quant à l'application de la convention collective, qu'aux services aux membres sur différents sites et qu'au maintien de la vie syndicale.

Au niveau des secteurs privés, nous devons élaborer et mettre en application des plans de travail touchant la vie syndicale, en tenant compte de leurs caractéristiques propres, notamment pour les RI/RTF et les RSG. Les recommandations qui découlent des travaux du comité sur la vie syndicale sont incontestablement la priorité du prochain mandat.

Condition féminine

Le comité de condition féminine a traité plusieurs dossiers au cours du dernier mandat, notamment la mise à jour du guide « Avoir un enfant en préservant ses droits », l'organisation d'une journée réseau le 6 décembre 2011 où il fut question notamment de la conciliation travail-famille-études, de la privatisation et de la mise à jour de la politique contre toute forme de violence et de harcèlement au travail. Nous vous invitons à consulter le rapport du comité de condition féminine de ce cahier.

La conseillère syndicale, membre de la coordination élargie et responsable de la formation, assure aussi le soutien au comité dans l'élaboration et la réalisation de ses mandats.

Avantages sociaux

Les deux salariés responsables des avantages sociaux ont pour mandat d'appuyer les salarié-es, le comité exécutif et les membres élus aux comités provinciaux (assurances, fonds de pension et santé et sécurité au travail). Les dossiers traités proviennent de trois sphères différentes : l'assurance collective, le régime de retraite et la prévention en matière de santé et sécurité au travail.

Assurance collective

Étant signataire du contrat d'assurance pour la majorité de nos syndicats, la Fédération se doit d'avoir une personne responsable pour agir en son nom et assumer ses obligations légales et les obligations créées par la convention collective. Au cours du dernier mandat, les activités du comité des assurances ont été concentrées autour de cinq grands thèmes, soit : les renouvellements annuels, la gestion des cas litigieux avec la SSQ, tant en invalidité long terme qu'au niveau des remboursements auxquels les adhérents ont droit, l'assistance auprès des syndicats du secteur privé pour comprendre leur régime et, enfin, réaliser le plus d'intégration possible de plans de santé du secteur privé au régime général d'assurance.

Les renouvellements

Soulignons que l'année 2011 en a été une de consolidation pour le régime d'assurance collective. Les choix individuels (Santé 1, 2 et 3) ont été introduits. Plus de 85 % des adhérents ont choisi notre option la plus complète, soit Santé 3. Ce régime mutualisé, donc sans but lucratif, respecte nos valeurs de solidarité tout en assurant l'accessibilité au régime médicaments à tous les membres.

Notre régime d'assurance permet aux petites unités syndicales tant privées que publiques de s'assurer en contrepartie d'une prime raisonnable. Nous comptons actuellement 36 syndicats du secteur privé intégrés au régime de santé général. Au cours du dernier mandat, rappelons que nous avons intégré le secteur des RSG et avons appuyé les syndicats du préhospitalier ainsi que ceux des CPE dans leur désir d'intégration à notre régime.

L'assistance auprès des syndicats du secteur privé

Plusieurs de nos syndicats du secteur privé aux prises avec des litiges avec leurs assureurs consultent le comité des assurances FSSS. De nombreuses interventions auprès des compagnies d'assurance Desjardins, Standard Life et du ministère de la Famille et des Aînés (dossier CPE) ont pu aboutir à quelques ententes.

Litiges

Au régime général, les litiges avec l'assureur peuvent provenir soit de l'interprétation du contrat ou de la reconnaissance de l'invalidité. En matière d'invalidité, 176 dossiers ont été traités par le comité des assurances et aucun n'a été judiciairisé.

Guide relatif à l'invalidité

Un guide relatif à l'invalidité a été produit en collaboration avec le salarié affecté à la jurisprudence et celui affecté à la santé et sécurité. C'est un outil s'adressant aux syndicats des secteurs public et privé traitant de l'assurance salaire en lien avec les indemnités provenant de la CSST, de la SAAQ, d'IVAC, de la SSQ et du RRQ.

Rôle-conseil

Cet aspect du travail consiste à soutenir les conseillères et conseillers syndicaux dans des dossiers d'assurance-maladie souvent très complexes. Afin de faciliter l'accommodement des membres qui sont en invalidité depuis plus de deux ans, nous intervenons comme agent de liaison pour conclure des ententes tripartites et ainsi permettre aux membres de retourner travailler dans des emplois adaptés à leurs limitations fonctionnelles, le cas échéant.

La Fédération offre un service direct aux membres pour toutes les questions relatives aux régimes : admissibilité, soins dentaires, assurance voyage, etc. Ce service génère un très grand nombre d'appels téléphoniques quotidiennement.

Régime de retraite du secteur public

Au cours du dernier mandat, le comité de réexamen de la CARRA a analysé 156 dossiers, provenant de toutes les organisations syndicales, pour décisions. Ce même comité, pour le secteur de la santé et des services sociaux, a référé 25 dossiers à l'arbitrage.

Plusieurs dossiers de congédiement ont été traités pour finaliser des ententes conformes aux règles du RREGOP et des lois fiscales. De plus, nous soutenons, avec le Service des relations du travail de la CSN, les comités de retraite des secteurs des CPE et du préhospitalier. Durant le dernier mandat, quelques sessions d'information sur le RREGOP ont été données.

Santé et sécurité

Depuis 2009, lors de la tenue des réunions de l'équipe provinciale, le conseiller syndical responsable du dossier de la santé et sécurité au travail a transmis toute l'information nécessaire aux membres de l'équipe. Il a assuré la coordination entre les vice-présidences régionales et les salarié-es pivots. Il s'est assuré que le plan de travail en santé et sécurité au travail soit diffusé lors des différentes assemblées régionales. Quant aux travaux complétés en santé et sécurité pendant le dernier mandat, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du comité de santé et sécurité de ce cahier.

Dans le prochain mandat, nous effectuerons la mise à jour du guide sur le RREGOP et une session d'information sera donnée aux salarié-es. Nous envisageons l'élaboration d'une nouvelle session, soit l'action syndicale en prévention de niveau 2 en santé et sécurité au travail. Nous poursuivrons l'implantation du plan d'action 1-2-3-Go, par l'entremise des conseillers pivots.

Défense individuelle

À l'origine, ce conseiller avait pour mandat de prendre en charge les dossiers de congédiement plus complexes. Depuis, la fonction a évolué. Ce conseiller finalise ses dossiers d'arbitrage déjà en cours et il agit à titre d'accompagnateur-conseil auprès des membres de l'équipe, particulièrement auprès des nouveaux et nouvelles. Ce conseiller syndical a reçu 37 mandats durant les trois dernières années. Il a aussi comme responsabilité le traitement des plaintes en vertu de l'article 47.3 du Code du travail. Enfin, il évalue les possibilités de révision judiciaire de certaines décisions arbitrales.

Le conseiller affecté à la défense individuelle continuera d'agir dans les cas complexes en partageant, avec la personne affectée à la formation, l'encadrement des nouvelles et nouveaux salariés. De plus, il continuera à partager, avec le conseiller affecté à la jurisprudence, la responsabilité d'émettre un deuxième avis dans les cas de requête en vertu de l'article 47.3 du Code du travail.

Porte-parole à la négociation du secteur public

Une conseillère syndicale est désignée à titre de porte-parole de la Fédération auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux (CPNSSS). Son rôle consiste à représenter la Fédération et à agir en son nom durant les périodes de négociation. Elle s'occupe des problèmes reliés à l'application de la convention collective entre les périodes de négociation. Elle voit aussi à coordonner le suivi des différents comités de travail issus du renouvellement de la convention collective ou mis en place par le ministère. Elle s'assure également de transmettre, via la formation, les analyses et interprétations en matière d'application de convention collective. Cette porte-parole est aussi membre de la coordination élargie. De plus, elle coordonne les travaux de l'équipe affectée à la négociation du secteur public.

Dans le prochain mandat, la porte-parole désignée à la négociation du secteur public s'assurera du suivi et de la mise en application des mesures obtenues dans le cadre des travaux des différents comités paritaires issus du renouvellement de la convention collective 2011-2015.

De plus, elle préparera, conjointement avec les vice-présidences de secteurs, un plan de travail en prévision de la prochaine ronde de négociation sectorielle. Elle devra faire une mise à jour de la formation, et ce, en lien avec les recommandations issues du bilan de la négociation sectorielle, en prévision de la mise en place des comités de négociation.

Dans l'éventualité qu'il y ait une période de changement d'allégeance syndicale, elle devra soutenir cette campagne qui, pour l'instant, devrait avoir lieu en juillet 2014. Avec la personne affectée à la jurisprudence, elle épaulera les membres de l'équipe dans l'interprétation et l'application de la convention collective.

Lutte pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics (VPP)

La lutte pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics (VPP) a été et demeure toujours une préoccupation constante au cours du dernier mandat. Résolue à mener cette lutte sans relâche, la Fédération a mis en place une structure et des mécanismes de coordination qui permettent de tirer avantage de nos forces tant aux niveaux local, régional que national. Un conseiller syndical a été affecté à temps complet à ce dossier. Tous les acteurs impliqués ont été formés et outillés de façon à être en mesure de proposer des alternatives publiques aux projets de privatisation, tout en améliorant nos conditions de travail, la qualité et l'efficacité de nos services publics.

C'est à travers cette structure que nous poursuivons la mise en œuvre des plans d'action que nous nous sommes donnés au cours du dernier mandat. C'est ainsi que dans plusieurs syndicats et dans la quasi-totalité des régions, des dossiers VPP sont en cours de réalisation. Au niveau national, des actions sont aussi menées régulièrement en appui à ces luttes. En parallèle, nous avons aussi été actifs sur le front citoyen et politique, aussi bien par notre implication active au sein de plusieurs coalitions que par la mise en place d'un plan de communication qui a permis de faire cheminer efficacement nos idées auprès de la population.

La deuxième phase de notre chantier VPP sera la consolidation de notre structure par le biais de formations supplémentaires et par le développement de nouveaux outils d'appui. Des mécanismes de collaboration et d'information seront aussi développés afin de maximiser la force de notre structure. Sur le front politique et citoyen, l'élargissement et le renforcement de nos alliances nous permettront de mobiliser davantage la population afin qu'elle réclame, comme nous le faisons, la valorisation, la promotion et la préservation des services publics.

Organisation du travail

Deux conseillers syndicaux ont été libérés à temps complet afin de former, d'accompagner et d'appuyer les conseillers syndicaux ainsi que les syndicats concernés par les 19 projets en organisation du travail, communément appelés « Actions terrain ». Ces projets ont été d'une durée de 24 mois. Ces deux conseillers syndicaux ont grandement contribué à la réalisation du colloque sur l'organisation du travail tenu en juin 2011.

Le prochain mandat ne sera pas en reste au chapitre de l'organisation du travail. En effet, au cours des prochaines années, toutes les composantes du réseau public de la santé et des services sociaux devront travailler à l'implantation de projets en organisation du travail. Il est fondamental que l'implication syndicale se fasse dès le début afin d'éviter des dérapages et de laisser le champ libre aux employeurs.

Coordination élargie

Au cours du prochain mandat, la coordination élargie continuera à jouer son rôle dans la conception et le suivi du plan de travail qui s'élabore deux fois l'an à l'occasion des rencontres de l'équipe provinciale. La coordination élargie continuera de fournir aux membres de l'équipe les outils pour la mise en application des décisions des instances et de l'équipe provinciale. Elle sera consultée dans la préparation des réunions des équipes restreinte et provinciale. Les membres de la coordination élargie continueront à fournir leur soutien aux nouvelles et nouveaux salariés et contribueront à leur formation. La coordination élargie ajustera sa composition, le cas échéant, en fonction des besoins à combler.

Autres services

Services confédéraux

Nous travaillons en collaboration avec le Service des relations du travail et ses différents modules, le Service de l'administration, module vérification, le Service de la syndicalisation, le Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale (SAMVR) et le Service juridique.

Le Service juridique contribue aux activités de formation dans le cadre des réunions de l'équipe provinciale. Ce même service émet des opinions juridiques, sur demande, et représente nos membres et nos syndicats devant les tribunaux judiciaires ou les tribunaux administratifs nécessitant un membre du barreau du Québec.

Le Service des relations du travail, module recherche, est intervenu, à notre demande, à plus de 100 reprises sur des sujets aussi divers que la qualité de l'air en milieu de travail, l'analyse financière d'entreprises, l'ergonomie de postes de travail, etc. (Annexe F). Nous travaillons aussi étroitement avec le module formation de ce même service.

Le Service des communications est impliqué principalement durant les périodes de négociations tant du secteur public que des différents secteurs privés. Ce même service nous offre une précieuse collaboration lors de la fusion d'accréditations syndicales impliquant la tenue d'un vote d'allégeance.

Le Service de l'administration, module vérification, apporte une aide considérable aux syndicats voulant faire vérifier la tenue de leur comptabilité. Ce même service aide les trésoriers et trésoriers nouvellement élus et qui ont besoin de soutien pour accomplir leurs tâches.

Enfin, avec l'aide du Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale (SAMVR), les syndicats sont en mesure d'avoir un meilleur rapport de force lors de leurs différentes luttes, qu'elles soient locales ou régionales. Un conseiller syndical du SAMVR est présentement attiré aux dossiers provinciaux des centres d'hébergement privés affiliés à la FSSS, à la lutte pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics (VPP) et à chacun des secteurs privés qui sont en négociation regroupée ou coordonnée.

Comité informatique

Nous envisageons de créer un centre de documentation informatique. Nous évaluerons la possibilité de tenir des réunions par visioconférence. Nous instaurerons une application fédérative pour traiter les informations que les syndicats mettront à notre disposition via SGS+, la nouvelle application de gestion syndicale. Rappelons que c'est à la demande de la FSSS que la CSN a développé cette application, suite à la proposition provenant du 41^e Congrès de la FSSS – CSN tenu en juin 2009.

Conclusion

Dans la conjoncture économique mondiale où les solutions aux déficits budgétaires nationaux sont la privatisation des services publics, la tarification des services publics, le désengagement de l'État sous toutes ses formes, le nivellement des conditions de travail vers le bas, etc., plus que jamais notre action syndicale est indispensable :

Indispensables; nos solidarités locales, nationales et mondiales

Indispensables; nos luttes contre la privatisation et la tarification des services publics

Indispensables; nos revendications pour des conditions de vie et de travail décentes

Indispensable, notre travail syndical au quotidien

Bon congrès!

La coordination des services

Sonia Beauchamp
Brigitte Genest

Annexe A

Fonctions de l'équipe selon la convention collective (art. 8.04)

L'équipe s'occupe entre autres de :

- a) l'étude des dossiers;
- b) la répartition des dossiers et l'affectation des tâches dans le cadre des budgets votés;
- c) l'étude des horaires particuliers;
- d) la collaboration avec les services généraux, les fédérations et les conseils centraux;
- e) l'accueil, l'intégration, la formation et le parrainage des nouvelles et nouveaux salarié-es;
- f) l'assistance mutuelle dans l'exercice des tâches de ses membres;
- g) le partage de l'information;
- h) les moyens de faciliter la participation des employées de bureau à la vie du mouvement;
- i) le bilan des activités, l'analyse des résultats et la recherche des correctifs appropriés;
- j) la défense de ses positions devant les instances appropriées;
- k) le remplacement des postes temporairement dépourvus de leurs titulaires;
- l) la prise en considération de la conciliation famille-travail-études dans l'organisation du travail;
- m) la libération d'une ou d'un salarié-e à l'essai afin qu'il soit en mesure de suivre les sessions de formation obligatoires.

Annexe B

Fonctions de la coordination selon la convention collective (art. 8.06)

Les principales fonctions de la coordonnatrice ou du coordonnateur sont les suivantes :

- a) assister le comité exécutif et les autres instances de l'organisation;
- b) préparer et organiser les réunions d'équipe;
- c) assurer le suivi des décisions prises lors des réunions;
- d) assurer les liens en vue d'une collaboration suivie avec les autres services et organisations du mouvement;
- e) s'occuper de l'apprentissage et de l'encadrement des nouvelles et nouveaux salariés;
- f) s'assurer que les salariés reçoivent la formation continue ainsi que l'information et la documentation nécessaire;
- g) coordonner et conseiller les salariés dans leur travail et s'assurer qu'il soit fait;
- h) étudier les demandes des syndicats et les problèmes de services (remplacements, surcharges, libérations pour formation, participation aux instances de la CSN, etc.) et prendre les décisions courantes dans le cadre de ses mandats;
- i) examiner les rapports d'activité et contresigner les comptes de frais;
- j) recevoir les plaintes concernant les salariés, faire enquête et rapport;
- k) sur demande, assumer la représentation de l'organisation aux fins de l'application de la présente convention, sauf au comité confédéral et au CPN;
- l) participer aux réunions du bureau confédéral de la CSN.

Fonctions et attributions de la coordination des services selon l'article 132 des statuts et règlements de la FSSS

Dans le cadre des orientations votées par les instances :

- 1- la coordination des services a pour fonctions principales de coordonner, planifier et surveiller la mise en application de négociations et de conventions collectives de travail.

Elle relève, dans l'exercice de ses fonctions, du comité exécutif;

- 2- à cette fin, elle dirige, coordonne et planifie le travail des salariés de la Fédération;
- 3- en application de l'article 7 des statuts et règlements de la Fédération, elle établit les mécanismes nécessaires pour que chaque syndicat affilié soumette à l'approbation de la Fédération tout projet de convention collective de travail ou tout projet d'amendements à une convention collective de travail à être négociée;
- 4- la coordination des services présente au comité exécutif un rapport de ses activités et de celles du personnel employé par la Fédération.

Lorsque les circonstances l'exigent et lorsqu'elle le juge à propos, après consultation avec les intéressés, la coordination des services intervient directement dans les négociations collectives.

Elle fait également un rapport écrit à chaque congrès;

- 5- toute plainte concernant les services doit être acheminée à la coordination des services, laquelle fera enquête et en informera le comité exécutif et le syndicat concerné.

Annexe C

Liste des salarié-es de la FSSS

Services régionaux

1A – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Beaudin, Rita, employée de bureau (entente de service)
Desrosiers, Claudine, conseillère syndicale
Trépanier, Samuel, conseiller syndical

1B – Bas-Saint-Laurent

Rainville, Ginette, employée de bureau
Guertin, Joanne, conseillère syndicale
Laramée, Marie-Lise, conseillère syndicale
Turcotte, Robin, conseiller syndical

02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean

Sonia Daneault, employée de bureau
Fillion, Marie-Josée, conseillère syndicale (ajout)
Gagnon-Goulet, Félix-Antoine (Dufour, Carol)
Nolet-Rousseau, Émilie, conseillère syndicale (Roby, Kathleen)
Tremblay, Martin, conseiller syndical

03 - Québec–Chaudière-Appalaches

Gagnon, Jannick, employée de bureau
Picard, Gaétanne, employée de bureau
Simard, Martine, employée de bureau
Bettey, Ginette, conseillère syndicale
Côté, Stéphane, conseiller syndical (CPE)
Gauthier-Ferland, Geneviève, conseillère syndicale
Lachance, Christian, conseiller syndical (Bergeron, Marie)
Lagueux, Yves, conseiller syndical
Larivière, Denis, conseiller syndical
Lessard, François, conseiller syndical
Proulx, Louis, conseiller syndical

04 – Cœur-du-Québec

Hillel, Sarah, employée de bureau (Houle, Christiane)
Houle, Christiane, employée de bureau (Gagnon, Isabelle)
Alarie, Johanne, conseillère syndicale
Bergeron, Nicole, conseillère syndicale
Genois, Éric, conseiller syndical (Fournier, Pierre)
Morissette, Julie, conseillère syndicale (ajout)
Wilford, Jean-François, conseiller syndical

05 - Estrie

Jacques, Sylvie, employée de bureau

Bédard, Jean, conseiller syndical
Therrien, Jean-François, conseiller syndical (Vallée, Robert)
Therrien, Marie-Ève, conseillère syndicale (ajout)
Villeneuve, François, conseiller syndical

6A - Montréal–Laval–Grand-Nord

Dubois, Manon, employée de bureau
Dumas, Hélène, employée de bureau
Laforest, Sylvie, employée de bureau
Noël, Daphnée, employée de bureau
Patric, Céline, employée de bureau
Sylvestre, France, employée de bureau
Tanguay, Loïse, employée de bureau
Bouthiller, Claude, conseiller syndical (Poirier, Nancy)
Busque, Eugène, conseiller syndical
Dalcé, Jean, conseiller syndical (ajout)
Daubois, Jean-Pierre, conseiller syndical
Duchesne, Robert, conseiller syndical
Égarhos, Ioanna, conseillère syndicale (Lévesque, Patricia)
Frégault, Étienne, conseiller syndical
Gagnier, Jean-Claude, conseiller syndical
Julien, Thierry, conseiller syndical
L'Ériger, Gilles, conseiller syndical
Laurin, Chantal, conseillère syndicale
Lavigne, Frédéric, conseiller syndical (Genest, Brigitte)
Leblanc, Gilles, conseiller syndical
Long, Nancy, conseillère syndicale
Pierre-Antoine, Jechoth, conseiller syndical (Lecompte, Michel)
Pinard, Sylvie, conseillère syndicale
Racine, Katéri-Hélène, conseillère syndicale
Renaud, François, conseiller syndical (ajout)
Sandborn, Arthur, conseiller syndical (Dufort, Richard)
Théoret, Jean-Luc, conseiller syndical
Therrien, Manon, conseillère syndicale
Vézina, Yannick, conseillère syndicale

6B - Laurentides–Lanaudière

Dubois, Sonia, employée de bureau, Joliette
Godmer, Carole, employée de bureau, Saint-Jérôme
Beaudry, André, conseiller syndical
Bendavid, Julia, conseillère syndicale (Paré, Claire)
Bosset, Claude, conseiller syndical
LeBlanc, Maryse, conseillère syndicale
Moreau, Geneviève, conseillère syndicale (Crevier, Philippe)
Pagé, Claire, conseillère syndicale
Rivest, Marcel, conseiller syndical

6C - Montérégie

Brochu, Suzanne, employée de bureau
Lévesque, Josée, employée de bureau
Paré, Esther, employée de bureau
Ayotte, François, conseiller syndical
Demers, François, conseiller syndical
Gagnon, François J., conseiller syndical
Gauthier, Paul, conseiller syndical
Meunier, Sylvain, conseiller syndical
Nadeau, Martine, conseillère syndicale
Ouellet, Noémie, conseillère syndicale (ajout)
Sauvé, Catherine, conseillère syndicale

07 - Outaouais

Caron, Christiane, employée de bureau (Malette, Claire)
Gagnon, Élise, conseillère syndicale
Milton, Xavier, conseiller syndical
Rozon, Nadine, conseillère syndicale

08 – Abitibi–Témiscamingue–Nord-du-Québec

Faucher, Johanne, employée de bureau
Langlois, Stéphane, conseiller syndical
Noël, Vincent, conseiller syndical
Paul, Pierre, conseiller syndical

09 - Côte-Nord–Basse-Côte-Nord

Girard, Hélène, employée de bureau, Sept-Îles (entente de service)
Tremblay, Marie-Ellen, employée de bureau, Baie-Comeau (entente de service)
Hamel-Davignon, Vincent, conseiller syndical, Sept-Îles
St-Gelais, Dany, conseiller syndical, Baie-Comeau

Services nationaux

Beauchamp, Sonia, coordonnatrice
Genest, Brigitte, coordonnatrice
Faucher, Danielle, secrétaire de direction, comité exécutif
Frenette, Brigitte, secrétaire de direction, coordination, assurances, négociation secteur public et comité exécutif
Guindon, Chantal, secrétaire de direction, comité exécutif
Rivard, Amélie, réceptionniste

Mathieu, Audrey, employée de bureau, formation, défense ind., vie syndicale et jurisprudence
Forget, François, information et recherche, membre de la coordination élargie
Fournier, Pierre, consolidation et vie syndicale, représentant au greffe, membre de la coordination élargie
Gaydos, Jean-Michel, assurances
Laroche, Raymond, avantages sociaux et membre de la coordination élargie
Lecompte, Michel, jurisprudence et membre de la coordination élargie

Pilote, Anna, formation, condition féminine et membre de la coordination élargie
Vallée, Robert, défense individuelle et membre de la coordination élargie

Crevier, Philippe, lutte pour la valorisation, la promotion et la préservation des services publics
(VPP)

Bergeron, Marie, équipe de négociation du secteur public
Dufort, Richard, équipe de négociation du secteur public
Poirier, Nancy, porte-parole négociation du secteur public, membre de la coordination élargie

Comptabilité

Badis, Dalila, secrétaire administrative
Bernard, Sylvain, conseiller à la comptabilité (Gagné, Gail)
Lévesque, France, secrétaire-comptable
Nguyen, Cam Van, secrétaire-comptable

Annexe D

Liste des salarié-es attitrés aux secteurs privés :

- Centres de la petite enfance : Côté, Stéphane
- Centres d'hébergement privés : Lachance, Christian
- Préhospitalier : Long, Nancy
- RI-RTF-RSG : Dufour, Carol

Annexe E

Formations

Ces sessions ont été données entre juin 2009 et février 2012.

SESSION DE FORMATION SUR LA VALORISATION, LA PROMOTION ET LA PRÉSERVATION DES SERVICES PUBLICS (2 jours)

282 personnes ont été formées lors de 12 sessions, dont une session anglophone.

Cette session s'inscrit dans la mise en application du plan d'action adopté par le conseil fédéral sur la valorisation, la promotion et la préservation des services publics, lequel s'inscrit dans le cadre d'un mandat confié par les délégué-es lors du congrès de la FSSS en juin 2009. Elle s'adresse aux responsables locaux ainsi qu'aux présidences des syndicats.

Les objectifs de cette session sont :

- connaître le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux et le plan stratégique du ministère;
- comprendre les enjeux et leurs impacts sur le maintien du réseau public;
- comprendre l'importance de la prise en charge de ce plan par chaque syndicat;
- outiller les syndicats pour leur permettre de recueillir les informations pertinentes et d'en faire l'analyse;
- présenter une démarche incluant un plan d'action et une stratégie.

LITIGES niveau 1 (3 jours)

280 personnes ont été formées lors de 22 sessions présentées dans 12 régions du Québec.

Les responsables des griefs dans les syndicats apprennent à avoir une vue d'ensemble du syndicat. Ces personnes acquièrent la maîtrise des outils de base pour enquêter et prendre en charge le grief ou le litige, depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il fasse l'objet d'un règlement ou qu'il soit confié à l'arbitrage. La session permet à l'agente ou à l'agent de griefs de développer des habiletés pour l'accueil des personnes lésées, l'argumentation, l'intervention et la capacité à résoudre des problèmes et à résoudre des griefs pour éviter la judiciarisation du processus.

LITIGES niveau 2 (3 jours)

Préalable : session Litiges niveau 1

103 personnes ont été formées lors de 10 sessions présentées dans 12 régions du Québec.

Cette session consiste, dans un premier temps, à consolider la capacité d'enquêter et d'argumenter, à renforcer les stratégies propres à une négociation dans le cadre d'un règlement de grief et à développer des aptitudes pour la mise en place d'un plan de mobilisation et d'information lorsque cela est nécessaire. Par la suite, l'agente ou l'agent de griefs comprendra davantage en quoi consiste la jurisprudence sur les dix thèmes les plus courants et l'importance des témoignages dans l'ensemble de la preuve lors de l'arbitrage. Ces personnes sauront aussi rédiger des ententes intéressantes pour la solution des griefs avant l'arbitrage. Cette formation est accompagnée d'une présentation vidéographique dynamique.

NÉGOCIATION REGROUPEE (2 jours)

Négociation regroupée des CPE :

52 personnes ont été formées lors de 2 sessions présentées dans 12 régions du Québec.

Négociation regroupée des CHP :

18 personnes ont été formées lors d'une session qui a été présentée dans la région de l'Estrie.

Entente collective des RSG :

20 personnes ont été formées lors d'une session qui a été présentée dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches.

Cette session s'adresse aux membres des comités de négociation des secteurs d'activité (autre que le secteur public) qui négocient de façon coordonnée à la Fédération de la santé et des services sociaux tels que les centres de la petite enfance, les centres d'hébergement privés et le secteur préhospitalier. Les participantes et les participants y partagent une vision, des orientations et des objectifs sectoriels communs. Ils apprennent à développer une plateforme de revendications communes et à cerner les différentes façons de coordonner la négociation d'un secteur. Par la suite, les participants acquièrent des habiletés de travail à la table de négociation.

LEADERSHIP SYNDICAL (2 jours)

191 personnes ont été formées lors de 17 sessions présentées dans 11 régions du Québec.

Cette session s'adresse aux dirigeants de nos syndicats. Elle vise à améliorer le leadership à l'interne, à l'externe du syndicat et, par conséquent, la vie syndicale. En effet, nous croyons que le fait d'améliorer notre leadership à l'interne et à l'externe peut contribuer à améliorer l'implication militante, la vie syndicale et les rapports de travail. Pour atteindre nos objectifs, nous présentons les notions et les différents types de leadership. Nous nous attardons ensuite à l'exercice du leadership, les qualités et les habiletés requises, la prise en charge des décisions, la communication et la prise de parole. Enfin, nous traitons du rôle politique, de la représentation et de la gestion de crise.

SESSION DE DÉLÉGUÉ-ES DE SITES, DÉLÉGUÉ-ES DES CHP, DES CPE ET DU SECTEUR PRÉHOSPITALIER (2 jours)**Délégué-es de sites :**

105 personnes ont été formées lors de 9 sessions présentées dans 6 régions du Québec.

AVANT CE PARAGRAPHE, IL Y AVAIT UN PARAGRAPHE « DÉLÉGUÉ-ES DE SITES DES CHP » : L'ENLEVER AU COMPLET.

Délégué-es des CPE :

167 personnes ont été formées lors de 4 sessions présentées dans 2 régions du Québec.

Délégué-es du secteur préhospitalier :

12 personnes ont été formées lors de 2 sessions présentées dans 2 régions du Québec.

La FSSS offre des sessions de formation adaptées à la réalité de chacun de nos secteurs et de nos syndicats. Cette session s'adresse aux délégué-es qui auront à assumer des tâches d'accueil, d'enquêtes, de griefs et de santé et sécurité, en collaboration avec le comité exécutif. Elle permet d'impliquer les délégué-es dans la vie syndicale et, éventuellement, dans d'autres fonctions syndicales.

NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DU SECTEUR PUBLIC

397 personnes ont été formées lors de 17 sessions présentées dans 12 régions du Québec.

Depuis le 7 avril 2011, la FSSS-CSN a dispensé à des représentantes et représentants syndicaux des sessions de formation sur les nouvelles dispositions de la convention collective qui est entrée en vigueur dans le réseau public de la santé et des services sociaux le 13 mars 2011. Rappelons que la nouvelle convention comporte une quarantaine d'avancées qui vont permettre d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salarié-es du réseau membres de la FSSS.

Près de 400 délégué-es provenant de 210 syndicats ont ainsi participé à cette formation qui a été offerte dans toutes les régions du Québec. D'une durée de deux jours, elle s'adressait principalement aux présidences et aux agentes et agents de griefs.

Les objectifs principaux se résument comme suit :

- comprendre le cadre légal entourant la convention collective;
- revoir les dispositions de la convention et prendre connaissance de la jurisprudence sur certaines dispositions nationales;
- connaître les nouvelles dispositions de la convention 2010-2015, de même que le plan de travail.

Nous offrons des sessions adaptées à la réalité de chacun de nos secteurs et de nos syndicats. Cette session s'adresse aux délégué-es qui auront à assumer des tâches aux niveaux de l'accueil, des enquêtes, des griefs et de la santé et sécurité. Elle est donnée en collaboration avec le comité exécutif du syndicat.

Annexe F

Statistiques – SRT mai 2009 à avril 2012

Nature des demandes	Mai 2009	2010	2011	Total
Analyse – ententes et conventions	4	5	4	13
Analyse financière	5	11	13	29
Divers		3	2	5
Ergonomie	2	2	1	5
État des bâtiments				
Formation - présentation			7	7
Horaire et organisation du travail		3	3	6
Hygiène industrielle		4	3	7
Matières dangereuses			1	1
Privatisation			2	2
Qualité de l'air		3	7	10
Régime de retraite			1	1
Santé mentale		2	2	4
Santé et sécurité (général)	2		3	5
Sous-traitance		2	3	5
Grand total	13	35	52	100

Lors du congrès précédent, le total des demandes était de 81.